

La démarche EcoQuartier

Les appels à projets EcoQuartier : une émergence des projets d'aménagement durable

La démarche EcoQuartier vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville : elle recouvre tous les aspects de l'aménagement durable, de la démarche de projet (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation, etc.), aux aspects plus techniques liés au cadre de vie et aux usages (mixité sociale, vivre-ensemble, solidarité, densité, formes urbaines), au développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, mobilité, etc.), ainsi qu'à la préservation des ressources et l'adaptation aux changements climatiques (eau, biodiversité, énergie, etc.).

Deux appels à projets, des palmarès nationaux, un club... : une dynamique en marche

Les appels à projets de 2009 et 2011 ont eu un objectif simple : faire connaître des opérations exemplaires en matière de développement durable, véritables leviers vers la ville durable de demain, les valoriser au sein de palmarès nationaux et permettre la diffusion des bonnes pratiques et des innovations en termes d'aménagement urbain.

Dès 2010, le ministère a souhaité mutualiser les connaissances acquises pour dynamiser le mouvement sous la forme du club national EcoQuartier qui s'est structuré autour de groupes de travail thématiques, de formations et de conférences-visites, d'une lettre d'information mensuelle ainsi que d'un site extranet rassemblant l'intégralité des outils et des productions du club. Les régions animent également régulièrement des ateliers locaux.

Les palmarès ont récompensé une cinquantaine de collectivités françaises, sur plus de 500 candidates. Cette dé-

marche profite à la fois aux collectivités, qui valorisent ainsi leurs opérations et leurs savoir-faire en termes d'aménagement durable et à l'Etat et ses partenaires, qui consolident un référentiel EcoQuartier sur des critères opérationnels.

...et maintenant un Label National EcoQuartier pour valoriser des projets urbains vraiment durables

L'opportunité de mettre en place un label EcoQuartier a été discutée avec l'ensemble des acteurs concernés (publics, privés, ONG, habitants, etc.) et à l'issue d'une phase de test, le Label National EcoQuartier a été officiellement lancé le 14 décembre 2012 par la ministre Cécile Duflot, chargée de l'Égalité des territoires et du Logement. Il s'adosse à tout le travail réalisé autour du référentiel et des échanges d'expériences du club écoquartier.

Trois objectifs prioritaires sont assignés au label : encourager des projets d'aménagement durable, garantir la qualité des projets en s'appuyant sur des objectifs et indicateurs spécifiques et pérenniser la démarche en faisant levier sur les politiques de développement territorial. Le processus de labellisation se déroule en 3 étapes :

- La signature d'une charte de 20 engagements par la collectivité, par laquelle cette dernière s'engage à porter une politique d'aménagement durable
- Au commencement des travaux, le projet est « engagé dans la labellisation » si les objectifs sont suffisamment ambitieux au regard des engagements de la charte EcoQuartier
- A la livraison de l'opération, le label national EcoQuartier peut être décerné au porteur de projet, si les réalisations correspondent aux ambitions du projet.

Les premières opérations labellisées ÉcoQuartier : une diversité de projets

Le 9 septembre 2013, Cécile Dufflot a remis le Label National ÉcoQuartier à 13 opérations achevées exemplaires et a distingué 32 projets encore en travaux qui ont été reconnus « Engagés dans la labellisation ». Ces projets témoignent de la diversité des situations urbaines consacrées par le Label : projets urbains neufs ou en renouvellement urbain, rénovation urbaine de quartiers sensibles, projets dans des contextes périurbains et ruraux comme dans de grandes agglomérations.

2014 : une 2^e session de labellisation

En janvier 2014, la ministre a officiellement lancé la 2^e vague de labellisation. Plus de 160 dossiers présentés par des collectivités de métropole et d'outre mer participent à cette 2^e session dont les résultats seront connus à l'automne 2014. Dans le même temps, plus de 100 villes et intercommunalités de toutes tailles ont signé la charte des ÉcoQuartiers, 1^{re} étape du dispositif de labellisation.

Et le lancement de la campagne d'évaluation des 13 premières opérations labellisées

Afin de garantir la qualité des opérations dans le temps, une évaluation des projets labellisés est mise en place par le ministère. La méthodologie nationale d'évaluation des engagements liés à l'eau, l'énergie et les déchets, en cours de test sur les 13 premières opérations labellisées, sera mise à disposition de l'ensemble des collectivités fin 2014. La méthodologie d'évaluation sur les autres engagements est en cours d'élaboration.

Pour en savoir plus : [lien vers page EQ du site METL](#)



Hédé Bazouges – les Courtils (Crédit : Stéphane Spach)



Tours Monconseil (crédit : F. Paillet)



Mulhouse – Wolf Wagner (crédit : Ville de Mulhouse)



Forcalquier – ÉcoQuartier historique (crédit : J. Helies/HPI-2013)